

## GRILLE DE TARIFICATION (PRÉSENCES PRÉVUES\*)

\*Les journées indiquées à la réservation de base vous seront facturées même si l'enfant est absent.

### Service de garde de l'école:

La grille tarifaire est établie en fonction des paramètres ministériels prévus au Règlement sur les services de garde en milieu scolaire et adoptée par le conseil d'établissement de l'école.

- Ces tarifs peuvent changer en cours d'année en fonction des paramètres fixés par le gouvernement.

- Les parents seront informés par écrit de tout changement.

Inscription et fréquentation de 2 à 3 périodes par jour (régulier)	Maximum	9,50\$*
inscription et fréquentation d'une période par jour (sporadique)	Maximum	3,15\$ de l'heure*
Période du matin (Fréquentation 1 période par jour)		0,00 \$
Période du midi (Fréquentation 1 période par jour)		0,00 \$
Période de fin de journée (Fréquentation 1 période par jour)		0,00 \$
Dépannage (Fréquentation de 2 à 3 périodes)	Maximum	0,00 \$
Journée pédagogique		16,20 \$
Semaine de relâche		21,50\$ par jour
Frais d'inscription annuels		Aucun
Pénalité pour retard en fin de journée		7,50 \$ par bloc de 15 minutes par enfant
Activités et sorties (tous les élèves)		Coût réel des activités
Chèque sans provision		10.00\$ (Le paiement sera par la suite exigé en argent comptant)

\*Les montants prévus à la présente section sont indexés au 1<sup>er</sup> juillet de chaque année, selon le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec. Le résultat est arrondi au 0.05\$ le plus près ou, s'il est équidistant, au 0,05\$ supérieur.